

SYNTHESE

UN DEFICIT DU REGIME GENERAL SANS PRECEDENT EN 2009

Un doublement du déficit du régime général en 2009

En 2008, le déficit du régime général s'est maintenu au voisinage de -10 Md€, pour la sixième année consécutive. Le solde du régime général seul s'est légèrement dégradé mais celui de l'ensemble « régime général + FSV » est resté stable. Cette quasi stabilité contraste avec la forte augmentation du déficit de l'Etat dès 2008. Les premiers effets de la récession sur les comptes du régime général et du FSV ont été compensés en 2008 par des suppléments de recettes sur quelques postes et par un ralentissement des dépenses.

Mais la récession, et la chute de l'emploi qui en résulte, se traduiraient par une très forte augmentation du déficit en 2009. Celui-ci doublerait pour atteindre 20 Md€, sous l'effet principal d'un effondrement de ses recettes.

Le solde de la branche maladie connaîtrait la plus forte dégradation (d'environ 5 Md€), mettant un terme au redressement progressif engagé depuis 2005. La dégradation serait forte mais moindre pour la branche retraite grâce aux transferts du FSV et à l'effet amortisseur sur les recettes du relèvement du plafond de la sécurité sociale. La branche famille, qui était proche de l'équilibre en 2007 et 2008, connaîtrait un déficit important.

Soldes par branche du régime général et du FSV

<i>En milliards d'euros</i>	2005	2006	2007	2008	2009(p)
Maladie	-8,0	-5,9	-4,6	-4,4	-9,4
Accidents du travail	-0,4	-0,1	-0,5	0,2	-0,3
Vieillesse	-1,9	-1,9	-4,6	-5,6	-7,7
Famille	-1,3	-0,9	0,2	-0,3	-2,6
Total régime général	-11,6	-8,7	-9,5	-10,2	-20,1
FSV	-2,0	-1,3	0,2	0,8	-2,1
Régime général + FSV	-13,6	-10,0	-9,3	-9,4	-22,1

Rechute du FSV dès 2009

Après deux années d'excédent, le FSV renouerait avec un déficit important dès 2009. Les prises en charge de cotisations au titre du chômage augmenteraient fortement (+ 1,2 Md€) ; les recettes du fonds chuteraient en raison de la perte de 0,2 point de CSG transférés à la CADES et de la contraction de l'emploi, qui réduit ses recettes et accroît ses dépenses. Cet effet de ciseau entraînerait une dégradation du solde du fonds de 2,8 Md€.

Le solde cumulé du FSV, qui a été ramené à zéro au début de 2009 par le transfert à la CADES des déficits antérieurs du fonds (pour un montant de 4 Md€), redeviendrait négatif de 2,1 Md€ fin 2009.

L'ensemble du régime général et du FSV serait déficitaire de 22,1 Md€ en 2009, soit une dégradation de 12,7 Md€ par rapport à 2008.

Les écarts aux prévisions associées à la loi de financement pour 2009

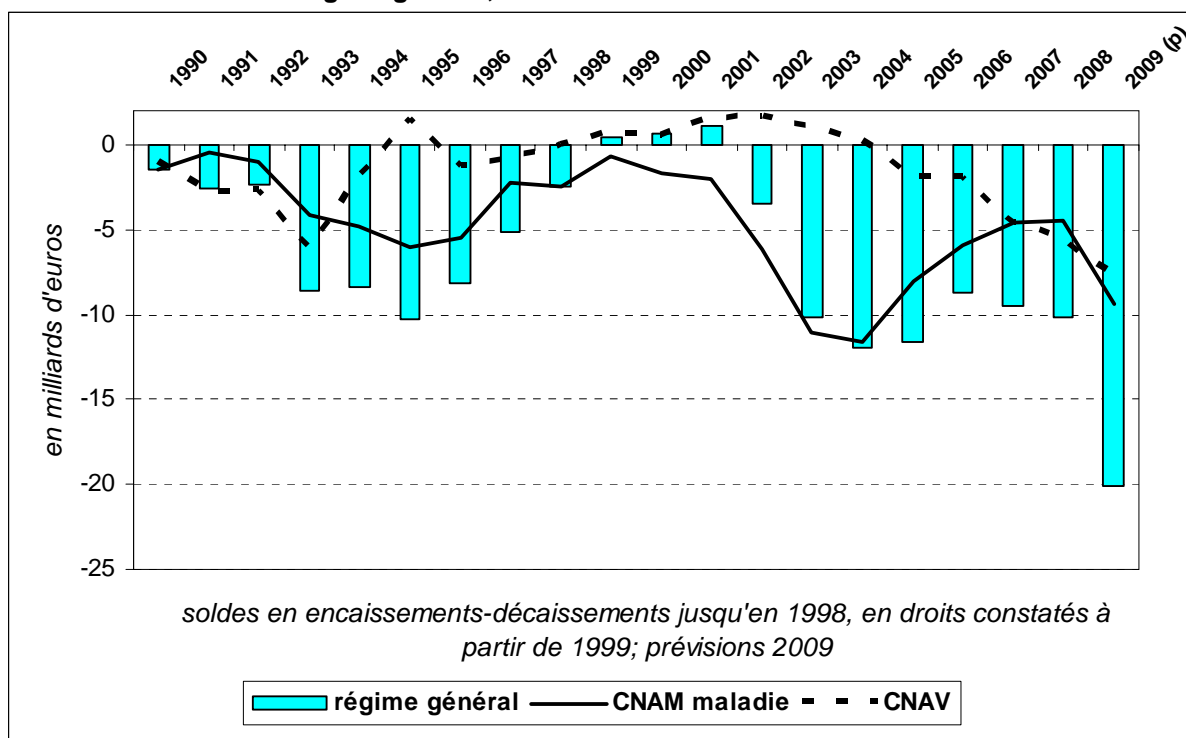
Pour 2008, le solde associé à la loi de financement était un déficit de -9,3 Md€. Le déficit constaté a été plus élevé de 900 M€. L'écart s'explique principalement par la révision à la baisse de la masse salariale (3,6 % contre 4,25 % dans la prévision associée à la LFSS).

Pour 2009, le déficit prévu en LFSS était de -10,5 Md€. La nouvelle prévision (-20,1 Md€) conduit à presque doubler ce déficit en l'aggravant de 9,6 Md€. L'écart s'explique intégralement par des pertes de recettes, dues pour l'essentiel à la très forte révision à la baisse de la masse salariale, de 4 points sur la période (d'une hypothèse de hausse de 2,75 % à une baisse de 1,25 %). Les pertes de recettes correspondantes sont de l'ordre de 8 Md€. Un autre facteur d'écart est lié à l'absence de mise en œuvre de la hausse de cotisation retraite qui était prévue lors du vote de la loi de financement pour un montant estimé à 1,7 Md€ en 2009.

Les écarts sont de bien moindre ampleur sur les dépenses et se compensent à peu près : supplément de dépenses de prestations logement et d'assurance maladie mais revalorisations moindres que prévu des retraites (révision à la baisse de l'inflation), modération des charges de gestion et d'action sociale.

La CNAM maladie subit la révision la plus forte (-4,8 Md€) liée quasi intégralement à la baisse des recettes de CSG et de cotisations. L'écart par rapport à la LFSS est de moindre ampleur pour **la CNAV** (-2,4 Md€), malgré le report de la hausse de cotisation prévue au 1^{er} janvier. Ses pertes de recettes sont atténuées par l'augmentation du transfert du FSV au titre des périodes de chômage, supérieur de 1 Md€ à ce qui était prévu en LFSS alors que les prestations versées sont réduites d'environ 800 M€ du fait de la révision à la baisse de l'inflation. Le solde de la **CNAF** est quant à lui dégradé de 2,1 Md€ par rapport à la LFSS, dont 1,6 Md€ de pertes de recettes liées à la révision des hypothèses économiques, et 0,4 Md€ de prestations supplémentaires.

Soldes du régime général, de la CNAM maladie et de la CNAV



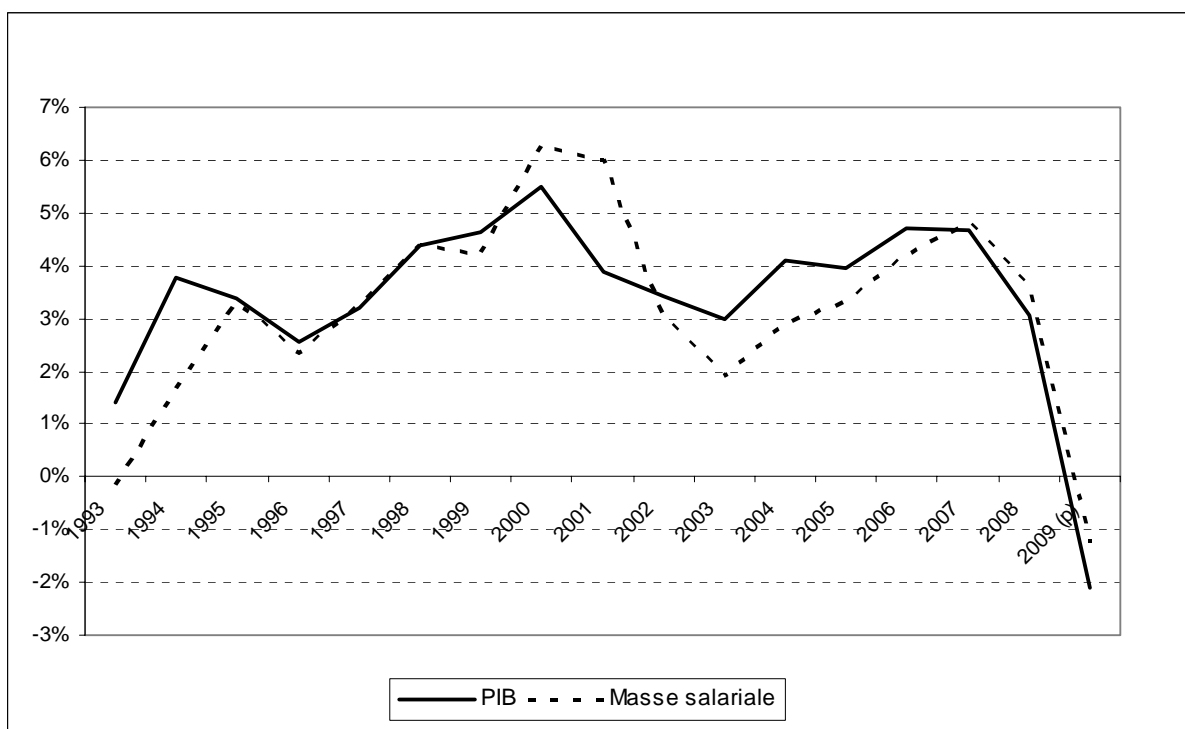
Les hypothèses économiques pour 2009

Les hypothèses qui servent de base aux prévisions présentées pour 2009 dans ce rapport sont celles qui ont été rendues publiques par le Ministère de l'Economie le 8 juin dernier : une baisse du PIB de 3 %, une hausse des prix de 0,4 % en moyenne annuelle, une diminution de la masse salariale du secteur privé de 1,25 %.

Ces hypothèses pour 2009 ont été révisées à plusieurs reprises depuis la présentation du PLFSS à la rentrée 2008 pour prendre en compte la dégradation rapide de la conjoncture intervenue fin 2008 et début 2009.

L'hypothèse de croissance du PIB pour 2009, qui était de 1 % dans le rapport présenté à la CCSS de septembre 2008, a ainsi été abaissée à 0,5 % en novembre, puis à -1,5 % en mars dernier, et à -3 % en juin. Dans le même temps, l'évolution prévue de la masse salariale en 2009 a été abaissée de 3,5 % en septembre 2008 à 2,75 % lors du vote de la LFSS, puis à -1,25 % en juin 2009. L'hypothèse de hausse des prix (hors tabac) a quant à elle été ramenée de 2 % à 0,4 %.

Taux de croissance annuel du PIB et de la masse salariale



Une progression des recettes encore soutenue en 2008, quasi nulle en 2009

En 2008, comme déjà en 2007, les produits et les charges du régime général ont connu des évolutions à peu près parallèles, un peu supérieures à 4 % par an. L'arrêt de la croissance des recettes en 2009 entraîne un écart important avec l'augmentation des dépenses (effet de ciseau) et un creusement considérable du déficit.

Taux de variation des produits et charges du régime général*

	2006	2007	2008	2009 (p)
Produits	5,80%	4,4%	4,1%	0,5%
Charges	4,50%	4,5%	4,2%	3,7%
Ecart	1,30%	-0,1%	-0,1%	-3,2%

*Taux de variation calculés sur les montants de produits et de charges nets et consolidés.

Les recettes du régime général n'augmenteraient que très faiblement en 2009. Les cotisations et contributions sur revenus d'activité seraient pratiquement stables ; les prélèvements sociaux sur les revenus du capital en forte baisse. La progression des autres recettes (impôts et taxes, transferts) compenserait pour une petite partie le recul des cotisations et de la CSG.

- Les prélèvements sur les revenus d'activité (cotisations et partie prépondérante de la CSG) sont très affectés par le retournement brutal de l'emploi et de la masse salariale du secteur privé, qui constitue l'assiette des trois quarts de ces produits. La masse salariale avait augmenté de 4,8 % en 2007 et encore de 3,6 % en 2008. Elle diminuerait de 1,25 % en valeur en 2009, ce qui est sans équivalent depuis la dernière guerre et représenterait un écart d'évolution de près de 5 % par rapport à 2008.

La conséquence serait une baisse des produits de cotisations et de contributions sur revenus d'activité du régime général, moins prononcée toutefois (-0,2 %) que celle de la masse salariale privée en raison d'une diminution marquée des exonérations et du maintien d'une progression modérée pour les produits sur les rémunérations du secteur public.

- Les prélèvements sociaux sur les revenus du capital (composés de CSG pour les trois quarts), après de fortes augmentations en 2006 et 2007, ont encore progressé de 3,6 % en 2008. Ils connaîtraient une forte baisse en 2009, estimée à 14 % soit une perte de recettes d'un peu plus de 2 Md€. Cette chute serait due pour plus de la moitié au contrecoup de mesures qui ont eu un effet ponctuel positif en 2008 (principalement la mise en place du prélèvement à la source sur les dividendes qui s'est traduite par un supplément de recettes de 1,4 Md€) et pour le reste à la contraction de l'assiette des prélèvements, particulièrement pour les plus-values mobilières et immobilières.
- Les exonérations de cotisations compensées à la sécurité sociale sous la forme de recettes fiscales (mesures générales) ou de dotations budgétaires (mesures ciblées) ont fortement augmenté au cours des dernières années (de près de 10 Md€ entre 2005 et 2008). Elles marqueraient pour la première fois un recul en 2009. Celui-ci serait pour partie la conséquence de la baisse de la masse salariale, et pour le reste la traduction de mesures concernant les dispositifs ciblés.

Exonérations de cotisations (régime général)

<i>En milliards d'euros</i>	2005	2006	2007	2008	2009 (p)
Allègements généraux	16,5	18,6	20,8	21,7	21,2
Exonérations heures supplémentaires			0,6	2,8	2,8
Rachat de RTT				0,1	(*)
Mesures ciblées compensées	2,5	3,2	4,0	4,0	3,6
Total mesures compensées	19,0	21,8	25,4	28,6	27,6
Mesures non compensées	2,1	2,4	2,7	2,5	2,6
Total exonérations	21,1	24,2	28,2	31,1	30,1

* : les rachats RTT sont incluses dans les exonérations Heures supplémentaire en 2009

Les variations du montant des exonérations compensées n'ont d'incidence sur le solde du régime général qu'à hauteur de l'écart entre le montant des allègements généraux et celui du panier de recettes destiné à les financer, les exonérations « heures supplémentaires » et les mesures ciblées étant compensées à l'euro l'euro. En 2008, la compensation des allègements généraux a dégagé un excédent de 200 M€ pour le régime général. Dans

l'état actuel des prévisions, cet excédent pourrait être de l'ordre de 650 M€ en 2009, en raison d'un recul du montant des allègements généraux plus prononcé que celui du panier de recettes.

- Les autres recettes (impôts et taxes affectés, transferts) compenseraient un peu la baisse des cotisations et contributions.

Les impôts et taxes affectés au régime général (hors « paniers ») augmenteraient de 30 % en 2009 (après déjà 14 % en 2008), soit un supplément de recettes de 1,7 Md€, grâce à l'instauration de recettes nouvelles (forfait social sur l'épargne salariale) et à l'augmentation de la part de recettes anciennes allant au régime général (droits sur les tabacs, prélèvement social de 2 % sur les revenus du capital). Ces mesures rapporteraient environ 1,8 Md€ au régime général, dont les trois quarts bénéficieraient à la branche maladie.

Le solde des transferts reçus et versés par le régime général à d'autres régimes ou fonds, qui est traditionnellement négatif (le régime verse davantage qu'il ne reçoit) a été de -2,8 Md€ en 2007 et de -3,1 Md€ en 2008. Ce déséquilibre se réduirait en 2009 à -2,3 Md€ principalement du fait de la hausse des transferts du FSV (+10% soit +1,2 Md€).

Les dépenses : des évolutions très différentes selon les branches

La croissance des prestations du régime général serait un peu supérieure à 4 % en 2008 et 2009, en retrait d'environ un demi-point par rapport aux deux années précédentes, avec des évolutions toujours très contrastées entre les branches : augmentation forte quoique un peu ralentie des retraites, modération des prestations de la branche famille, évolution intermédiaire des dépenses d'assurance maladie.

Croissance des prestations du régime général par branche

	2006	2007	2008	2009 (p)
maladie	3,7%	4,0%	3,4%	3,9%
retraite	5,9%	6,1%	5,6%	4,9%
famille	4,5%	3,0%	3,5%	2,3%
RG	4,4%	4,6%	4,1%	4,0%

Pour la maladie, sont neutralisées ici les écritures comptables qui n'ont pas d'impact sur le solde de l'année considérée. Ainsi, sont neutralisés, d'une part, l'apport propre de la CNSA au financement des prestations médico-sociales et d'autre part, la prise en charge du ticket modérateur au titre des ALD 31-32 qui ne constitue pas une charge nouvelle mais est comptabilisée pour la première fois en 2009 en charges de prestations.

Une progression un peu moins rapide des prestations de retraite

L'augmentation des prestations de retraite servies par la CNAV, qui était de l'ordre de 6 % par an depuis 2005, s'infléchirait en 2009 (4,9 %). Ce ralentissement tiendrait à la diminution du nombre de départs en retraite anticipée lié à l'allongement de la durée d'assurance requise, en application de la loi de 2003 : ces départs pourraient être réduits de plus de moitié en 2009 (environ 50 000 après 122 000 en 2008). Le coût du dispositif de retraite anticipée, qui s'est accru chaque année depuis 2004 pour atteindre 2,4 Md€ en 2008, diminuerait pour la première fois en 2009, d'environ 140 M€.

Hors retraite anticipée, le flux de départs se stabiliserait autour de 650 000 et le nombre moyen de retraités de plus de 60 ans continuerait de croître à un rythme rapide (3,5 % après 3,6 % en 2008, soit une augmentation d'environ 380 000 prestataires).

Les hausses intervenues au 1^{er} septembre 2008 (0,8 %) et au 1^{er} avril 2009 (1 %) se traduiront par une revalorisation des pensions de 1,3 % en moyenne annuelle 2009, 0,proche de la revalorisation moyenne de l'année 2008 (1,4 %).

Une croissance des prestations familiales supérieure à 3 % par an en tendance

Les prestations familiales ont augmenté de 3,5 % en 2008 avec des évolutions contrastées selon les allocations : quasi-stabilité des prestations d'entretien (allocations familiales, complément familial, ...), liée à l'évolution démographique, mais forte augmentation des aides à la petite enfance (fin de la montée en charge de la PAJE) et des aides au logement. La moindre progression du montant des prestations prévue pour 2009 (2,3 %) s'explique pour environ un point par la substitution du Revenu de solidarité active (qui n'est pas dans les comptes de la CNAF) à l'API au 1^{er} juin 2009. Les revalorisations des allocations, qui intègrent un rattrapage au titre de l'inflation 2008, ont été fortes au 1^{er} janvier 2009 (+ 3 % pour les allocations familiales). Les aides au logement continueraient d'augmenter à un rythme rapide.

Dépenses d'assurance maladie : autour de 3,5 % par an en 2008 et 2009

En 2008, les dépenses d'assurance maladie du champ de l'ONDAM sont estimées à 152,9 M€, soit un dépassement de 860 M€ par rapport à l'objectif initial. Celui-ci a porté sur les soins de ville (770 M€) et les établissements de santé (140 M€), alors que les autres dépenses ont été inférieures de 45 M€ à l'objectif. Ce dépassement s'est révélé un peu supérieur à l'estimation qui en était faite lors de la dernière CCSS en septembre 2008. Le supplément de dépenses, qui est globalement de 110 M€, se concentre sur les établissements de santé alors que les dépenses de soins de ville sont inférieures aux prévisions de la dernière rentrée.

Par rapport à 2007, la croissance des dépenses a été de 3,4 % en 2008 après 4,0 % en 2007. Elle a été de 3,7 % par an en moyenne sur les quatre dernières années.

La croissance des dépenses de soins de ville a sensiblement ralenti en 2008 (2,5 % contre 4,4 % en 2007). Le dispositif de franchises mis en place en janvier 2008 a contribué à ce ralentissement pour environ -1,2 point. A l'exception des indemnités journalières dont l'augmentation s'est sensiblement accélérée en 2008, et qui ont largement contribué au dépassement de l'objectif de cette année, la quasi-totalité des postes de soins de ville ont connu une progression inférieure à celle de 2007. En revanche, les dépenses afférentes aux établissements de santé ont connu une certaine accélération (3,9 % après 3,0 % en 2007).

Décomposition des dépenses d'assurance maladie (réalisations du champ de l'ONDAM)

ÉVOLUTIONS, en %	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (p)
Soins de ville	7,8%	7,2%	8,0%	6,2%	4,3%	3,1%	2,8%	4,4%	2,5%	3,6%
Établissements de santé	3,2%	3,6%	6,3%	5,5%	4,5%	4,4%	3,0%	3,0%	3,9%	3,0%
Établissements et services médico-sociaux	5,7%	6,3%	7,9%	9,0%	9,3%	7,8%	6,4%	6,7%	6,4%	6,2%
ONDAM TOTAL	5,6%	5,6%	7,1%	6,4%	4,9%	4,0%	3,2%	4,0%	3,4%	3,5%

Pour 2009, la loi de financement de la sécurité sociale a fixé l'objectif national de dépenses d'assurance maladie à 157,6 Md€. Ce montant représentait une augmentation de 3,3 % par rapport aux dépenses de l'année 2008 telles qu'elles étaient estimées à la rentrée 2008 (3,1 % pour les soins de ville comme pour les versements aux établissements de santé).

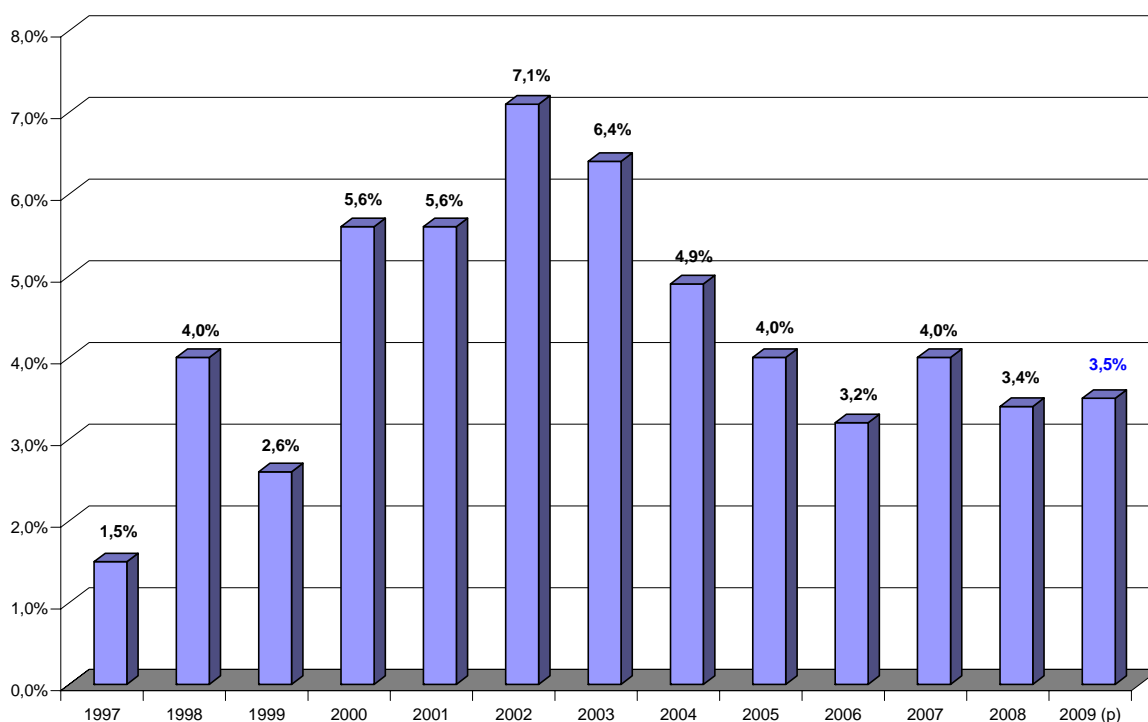
Les informations nouvelles connues depuis la fixation de l'objectif portent sur le constat 2008 et sur la conjoncture des soins de ville sur les premiers mois de 2009. Les dépenses de 2008, on l'a vu, ont été un peu plus élevées qu'il n'avait été prévu dans la construction de l'ONDAM.

Les données mensuelles de la CNAM montrent par ailleurs une progression modérée des soins de ville (+ 2,7 % en glissement annuel) sur les quatre premiers mois de l'année. Cette modération vaut notamment pour les honoraires médicaux et dentaires et les médicaments. En revanche, la croissance des indemnités journalières reste forte (+ 6,7 % en glissement sur les quatre premiers mois de 2009) et s'est même accélérée depuis la mi-2008.

Compte tenu de ces éléments, et de la réévaluation des montants d'économies réalisables, la prévision retenue dans ce rapport est un dépassement de l'objectif d'environ 400 M€ en 2009. Il se répartirait également entre les soins de ville et les établissements de santé.

Ce dépassement de 400 M€, qui correspond au milieu de la fourchette retenue par le Comité d'alerte dans son avis du 29 mai, conduirait à une augmentation des dépenses d'assurance maladie de 3,5 % en 2009.

Evolution des dépenses dans le champ de l'ONDAM sur la période 1997-2009



Les résultats par branche : l'effet de la stagnation des recettes

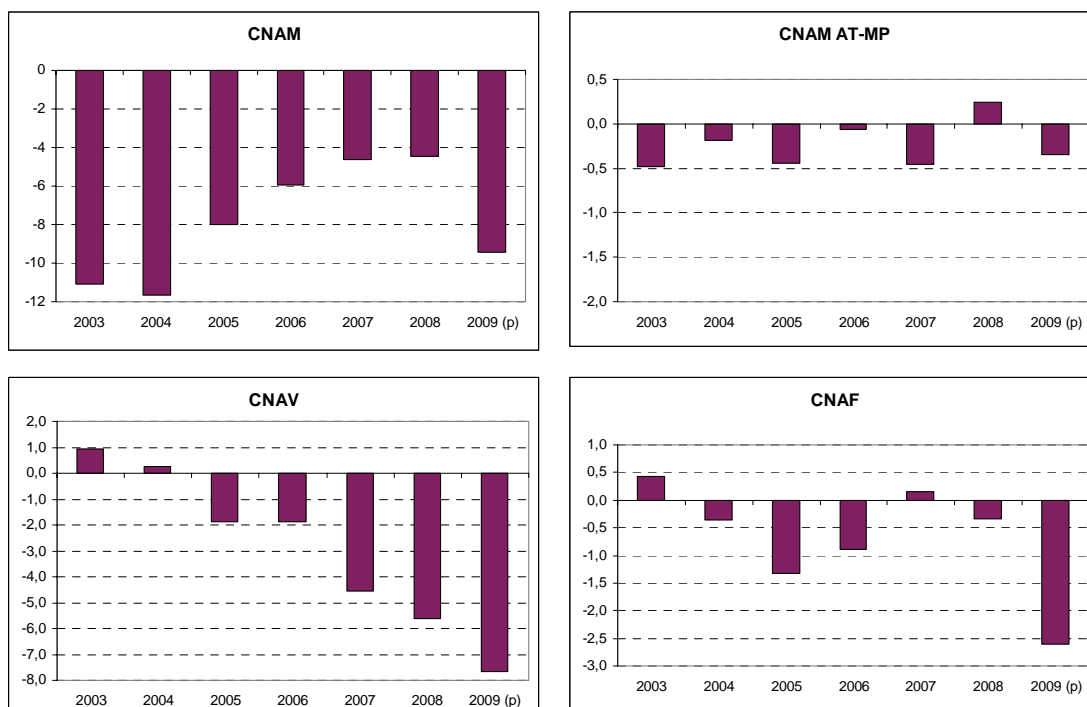
La branche maladie enregistrerait la plus forte dégradation de son solde. Son déficit, qui avait été réduit de 7 Md€ entre 2004 et 2008, augmenterait de 5 Md€ en 2009 en raison d'un écart d'évolution important entre ses charges nettes (+ 3,9 %) et ses produits (0,4 %). Les cotisations (y compris les compensations d'exonérations) et la CSG représentent au total 91 % des produits nets de la branche. Les premières stagneraient en 2009 ; la CSG attribuée à la CNAM connaîtrait quant à elle une baisse marquée (-2,3 %), plus forte que celle de la CSG maladie dans son ensemble, le mécanisme de répartition de cette contribution entre les régimes d'assurance maladie étant défavorable à la CNAM en 2009.

La CNAV connaît depuis cinq ans un creusement rapide de son déficit qui se poursuivrait en 2009 malgré une inflexion de ses dépenses et une bonne tenue de ses recettes. La croissance de ses charges nettes ralentirait de plus d'un point (4 % contre 5,2 % en 2008) du fait de la moindre augmentation des prestations versées, d'une diminution des transferts de compensation et de la forte réduction des charges financières qui découle de la reprise des déficits cumulés du régime par la CADES. Les produits nets de la CNAV progresseraient de

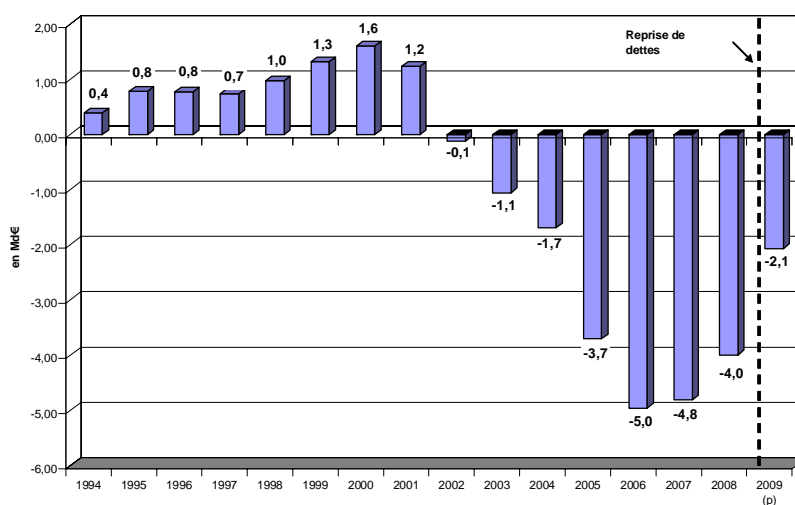
2 %. Ils sont moins affectés par la récession que ceux des autres branches en 2009, en raison de la forte hausse des transferts du FSV et de l'incidence favorable sur les cotisations du relèvement du plafond de la sécurité sociale, supérieur en 2009 à la hausse prévisible du salaire moyen. Le déficit de la CNAV augmenterait de 2,1 Md€ en 2009 pour atteindre 7,7 Md€.

Après un léger excédent en 2007, la **CNAF** est redevenue déficitaire dès 2008 (- 300 M€) en raison de dépenses plus élevées qu'il n'avait été prévu lors de la précédente CCSS. Ce déficit se creuserait en 2009 (à -2,6 Md€) du fait de la baisse des recettes composées à 87 % de cotisations, de CSG et d'impôts et taxes compensant les exonérations, alors que les charges nettes augmenteraient d'environ 3 %.

Evolution des soldes des branches sur la période 2003-2009 (en milliards d'euros ; échelles différentes)



Solde cumulé du FSV



Régime général et FSV 2006-2009

Régime général

En millions d'euros

	2006	2007	%	2008	%	2009	%
CNAM MALADIE							
Charges	152 640	161 532	5,8	166 124	2,8	174 694	5,2
Produits	146 704	156 903	7,0	161 676	3,0	165 271	2,2
Résultat	-5 936	-4 629		-4 449		-9 423	
CNAM AT							
Charges	10 263	11 436	11,4	11 068	-3,2	11 633	5,1
Produits	10 204	10 981	7,6	11 309	3,0	11 288	-0,2
Résultat	-59	-455		241		-345	
CNAV							
Charges	85 616	92 136	7,6	96 349	4,6	100 142	3,9
Produits	83 761	87 564	4,5	90 713	3,6	92 457	1,9
Résultat	-1 855	-4 572		-5 636		-7 685	
CNAF							
Charges	54 172	56 783	4,8	58 239	2,6	60 388	3,7
Produits	53 281	56 939	6,9	57 896	1,7	57 790	-0,2
Résultat	-891	156		-342		-2 598	
Régime général consolidé							
Charges	297 952	317 177	6,5	326 770	3,0	341 412	4,5
Produits	289 212	307 677	6,4	316 583	2,9	321 361	1,5
Résultat	-8 741	-9 500		-10 186		-20 051	
FSV							
Charges	14 811	14 352	-3,1	14 618	1,9	15 882	8,6
Produits	13 551	14 503	7,0	15 431	6,4	13 815	-10,5
Résultat	-1 259	151		812		-2 068	

Source : direction de la sécurité sociale (SDEPF/6A)

Régime général 2006–2009 : produits et charges nets

Régime général	En millions d'euros						
	2006	2007	%	2008	%	2009	%
CNAM MALADIE							
Charges nettes	135 224	139 982	3,5	145 175	3,7	150 768	3,9
Produits nets	129 288	135 353	4,7	140 726	4,0	141 345	0,4
Résultat	-5 936	-4 629		-4 449		-9 423	
CNAM AT							
Charges nettes	9 727	10 682	9,8	10 529	-1,4	11 083	5,3
Produits nets	9 668	10 227	5,8	10 770	5,3	10 738	-0,3
Résultat	-59	-455		241		-345	
CNAV							
Charges nettes	84 948	90 396	6,4	95 105	5,2	98 939	4,0
Produits nets	83 094	85 824	3,3	89 469	4,2	91 253	2,0
Résultat	-1 855	-4 572		-5 636		-7 685	
CNAF							
Charges nettes	53 696	54 765	2,0	57 512	5,0	59 146	2,8
Produits nets	52 805	54 921	4,0	57 170	4,1	56 548	-1,1
Résultat	-891	156		-342		-2 598	
Régime général consolidé							
Charges nettes	278 856	291 116	4,4	303 310	4,2	314 491	3,7
Produits nets	270 115	281 616	4,3	293 124	4,1	294 440	0,4
Résultat	-8 741	-9 500		-10 186		-20 051	

Source : direction de la sécurité sociale (SDEPF/6A)

Les charges nettes sont diminuées des reprises de provisions sur prestations et autres charges techniques, et n'intègrent pas les dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants

Les produits nets ne prennent pas en compte les reprises de provisions sur prestations et autres charges techniques, et sont diminués des dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

Les transferts entre la CNSA et la CNAM (maladie et AT-MP) portant sur l'ONDAM médico-social sont également neutralisés ainsi que les écritures exceptionnelles liées à l'apurement de la dette de l'Etat intervenu en 2007

Principales hypothèses pour la prévision

	Evolution en moyenne annuelle		
	2007	2008	2009 (p)
Produit intérieur brut (PIB)			
PIB en volume	2,3%	0,4%	-3,00%
PIB en valeur	4,7%	2,8%	
Masse salariale			
Secteur privé en comptabilité nationale (1)	4,8%	3,4%	-1,25%
<i>dont</i> <i>Emploi</i>	1,8%	0,4%	-2,8%
<i>Salaire moyen</i>	3,0%	2,9%	1,5%
Secteur privé champ URSSAF	4,8%	3,6%	-1,25%
<i>dont</i> <i>masse salariale plafonnée</i>	4,9%	3,8%	-0,5%
Plafond de la sécurité sociale			
Montant annuel en euros	32 184	33 276	34 308
<i>Variation en %</i>	3,6%	3,4%	3,1%
Hausse des prix et taux de revalorisation			
Prix hors tabac	1,5%	2,8%	0,4%
Revalorisation de la BMAF	1,7%	1,0%	3,0%
Revalorisation des pensions			
au 1er janvier	1,8%	1,1%	
au 1er avril			1,0%
au 1er septembre		0,8%	
<i>Effet en moyenne annuelle</i>	1,8%	1,37%	1,29%

(1) Secteurs EB-EP

Source : INSEE / ACOSS / DSS

